

PLANIFICATION ET REGIONS EN AFRIQUE NOIRE PROBLEMATIQUE DU PLANIFICATEUR

G. WINTER

Techniques, méthodes, structures de planification sont secondaires. Il s'agit avant tout de définir les buts, les moyens, les résultats de la planification.

Techniques, méthodes et structures n'intéressent l'économiste que dans la mesure où elles révèlent les buts réels de la planification, ses possibilités et ses limites c'est-à-dire dans la mesure où elles renvoient à une analyse d'économie politique.

LES BUTS DE LA PLANIFICATION

Ils sont de 3 types :

— objectifs politiques — unité, démocratie et consultation, justice sociale ou régionale, défense et illustration de l'action de l'Etat ;

— objectifs techniques : planification chiffrée, technique d'élaboration des projets, sensibilisation aux notions de choix et de cohérence ;

— objectifs économiques : susciter ou accélérer la croissance, affecter des ressources rares en fonction de besoins hiérarchisés.

L'aspect politique et l'aspect pédagogique relèvent de l'analyse économique dans la mesure où ce sont des contraintes pour la détermination des objectifs économiques.

JUSTIFICATION DE LA PLANIFICATION NATIONALE

La planification à l'échelon national ne se justifie que si l'économie nationale a atteint un degré « suffisant » de complexité et d'autonomie. Toute étude sur la planification nécessite une analyse préalable du potentiel, des structures économiques et de leurs centres de décision.

JUSTIFICATION ET NATURE D'UNE APPROCHE REGIONALE POUR LA PLANIFICATION

L'activité économique se situe nécessairement dans un espace. Si l'économie nationale justifie une planification par sa complexité et son autonomie, il y a de fortes chances pour que cet espace soit suffisamment différencié et donc pour qu'il soit utile de le prendre en considération.

Il faut donc d'abord repérer des unités spatiales à l'intérieur du territoire national en fonction des besoins du développement et c'est là l'objet de « l'analyse régionale » :

- zones d'intervention (homogènes et centrées),
- région économique : portion de l'espace où les activités économiques sont plus fortement intégrées qu'avec le reste de l'économie,
- aires d'aménagement organisées autour d'une infrastructure vitale ou d'un processus de production spécifique et important,
- unités administratives qui décentralisent l'action gouvernementale tout en gardant la cohérence.

S'il n'est pas possible de définir des « entités régionales » pour lesquelles se posent des problèmes différents de ceux qui se posent à l'échelon national et qui nécessitent donc la mise en œuvre de stratégies de développement spécifiques, une planification régionale n'a pas de raison d'être.

Si de telles régions existent il y a lieu d'apprécier quelle peut être leur autonomie par rapport à la Nation dans la détermination et la mise en œuvre de ces politiques de développement spécifiquement régionales. Cette autonomie s'apprécie en termes de pouvoirs de décision, de ressources financières propres, de potentiel naturel, d'encadrement technique et de dynamismes sociaux.

Si une certaine autonomie existe, il convient de définir les rapports entre Régions et Nation : c'est véritablement l'objet de la planification régionale.

Si l'autonomie des régions est reconnue comme trop faible pour justifier un « plan régional », il reste à préciser comment la planification nationale doit tenir compte des facteurs régionaux. Dans un cas extrême on n'en tient guère compte ; il s'agit alors d'une planification sectorielle dont les programmes sont géographiquement fixés avec une cohérence et une coordination sur le terrain plus ou moins fortes suivant l'intérêt reconnu à l'Aménagement du Territoire et avec une décentralisation technique plus ou moins poussée.

Mis à part ce cas extrême la planification nationale se traduira entre autres, par des politiques régionales et inter-régionales (comme par des politiques sectorielles et intersectorielles). Ces politiques régionales tiendront plus ou moins compte des besoins exprimés par les Régions, susciteront plus ou moins leurs dynamismes et leurs responsabilités dans la définition des objectifs et dans leur mise en œuvre, chercheront avec une volonté et une efficacité très variables à réduire les disparités régionales, etc.

Il ne faut pas oublier que de toute manière, des considérations politiques et pédagogiques imposent souvent une « régionalisation » donc certaines méthodes, structures et techniques, à la planification. La question est alors de savoir s'il ne convient pas de nettement différencier ces méthodes, structures et techniques selon la nature des objectifs poursuivis (politiques, pédagogiques, économiques) pour accroître l'efficacité de la régionalisation.